

Cadre de soutien financier au fonctionnement et Programme de soutien aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance



Le présent cadre de soutien financier au fonctionnement des organismes, ainsi que les programmes en découlant, a été adopté à la séance du conseil qui s'est tenue le 17 décembre 2024 (C-2024-1328).

Cadre du soutien financier au fonctionnement des organismes

Lexique

Budget d'opération : Le budget d'opération consiste en une prévision chiffrée de l'ensemble des revenus et des dépenses que pourrait réaliser le comité organisateur pour tenir son événement.

Gouvernance : Dans ce programme, la gouvernance regroupe tout ce qui concerne la bonne gestion d'un organisme, par exemple la tenue des conseils d'administration et de l'assemblée générale annuelle, la rédaction des procès-verbaux des rencontres, la vérification des états financiers, etc.

Politique d'admissibilité : La politique d'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Trois-Rivières définit les critères minimums auxquels doit répondre un organisme pour pouvoir bénéficier du soutien de la Ville de Trois-Rivières dans l'accomplissement de sa mission.

Programme : Actions ou stratégies utilisées par la Ville pour atteindre des objectifs précis. Les programmes prennent souvent la forme d'un appel de projets ou d'un appel à candidatures qui mènent à l'octroi de ressources destinées à ceux qui répondent à ces appels.

Reddition de compte : Démonstration d'une bonne utilisation des ressources qui ont été mises à disposition, sous la forme de soutien par exemple. La reddition de compte peut s'adresser à la Ville de Trois-Rivières, voire à différents partenaires.

Soutien au fonctionnement : Il a pour but de faciliter le fonctionnement général des organisations en contribuant à leur pérennité. Aussi, il améliore les processus de planification et de gestion des projets, garantissant ainsi une stabilité dans le financement des organismes.

Système d'inscription : méthode par laquelle un organisme procède à l'inscription de ses membres actifs selon les modalités et conditions fixées par le conseil d'administration et en acquitter les frais, s'il y a lieu.

Mise en contexte

Les organismes admis à la Ville de Trois-Rivières, par leurs initiatives et leurs actions, jouent un rôle important sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens. L'élaboration d'un premier cadre de soutien financier était nécessaire afin de revoir l'historique de financement des organismes. Le soutien financier accordé se devait d'être revu afin d'assurer une redistribution juste des ressources disponibles en fonction des priorités établies par la Ville. Ainsi, selon des critères rationnels et équitables, la Ville de Trois-Rivières souhaite maximiser l'impact du soutien financier sur la population.

Les programmes présentés dans ce cadre seront déployés graduellement, dans le respect des intervenantes et intervenants, des partenaires et en tenant compte du contexte économique et social.

Orientations du cadre

Les orientations du cadre de soutien financier au fonctionnement des organismes sont de :

- Définir le soutien financier au fonctionnement accordé aux organismes admis par la politique d'admissibilité en vigueur et ce, en adéquation avec les valeurs de la Ville;
- Atteindre et consolider les énoncés de la vision stratégique « Vision 2030 » de la Ville en accompagnant les organismes qui les soutiennent;
- Favoriser l'émergence d'initiatives locales et de retombées sociales;
- Contribuer activement au développement des individus et des communautés en favorisant la rencontre, l'échange, la mixité, la cohésion, la collaboration et la fierté;
- Allouer les soutiens offerts aux besoins spécifiques des organisations.

Objectifs du cadre

Les objectifs du cadre de soutien financier au fonctionnement des organismes sont de :

- Assurer une démarche claire et équitable dans l'attribution des subventions, et ce, dans le respect d'une saine gestion des ressources municipales;
- Définir la reddition de compte demandée aux organismes permettant une meilleure connaissance de leurs interventions;
- Faciliter l'adhésion aux programmes en accompagnant les organismes dans cette transition;
- Reconnaître l'importance des actions réalisées par les organismes sur le territoire de la Ville;
- Favoriser le développement d'un milieu de vie dynamique et diversifié qui contribue activement à la qualité de vie des citoyennes et citoyens.

Critères d'admissibilité au cadre

Des critères d'admissibilité spécifiques sont présentés dans chacun des programmes, s'il y a lieu. Toutefois, les organismes doivent satisfaire aux critères suivants en tout temps :

- L'organisme doit être admis par la Politique sur l'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Trois-Rivières en vigueur et remplir les conditions pour la conserver;
- Être en adéquation avec les principes directeurs de nos politiques municipales;
- La mission de l'organisme s'inscrit dans la vision et les orientations des politiques de la Ville de Trois-Rivières;
- L'organisme est géré de manière saine et responsable (saine gouvernance, sécurité des participants, etc.);
- L'organisme doit remettre dans les délais prescrits, les formulaires de demande dûment complétés, les documents requis pour le dépôt de la demande, ainsi que ceux nécessaires à la reddition de compte de chacun des programmes;
- L'ensemble des documents à remettre devra être fourni en version numérique exclusivement.

Considérant le cadre budgétaire municipal, le simple fait qu'un organisme réponde à tous les critères ne garantit aucunement une réponse favorable. Selon les disponibilités financières de

CADRE DE SOUTIEN FINANCIER AU FONCTIONNEMENT ET PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES OEUVRANT AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

la Ville, un montant d'argent sera attribué à chaque organisme ayant déposé une demande recevable, en fonction de l'analyse de critères par un comité interne et de variables spécifiques à chacun des programmes.

Critères d'exclusion au cadre

Bien qu'ils répondent aux critères d'admissibilité, les organismes qui ont un solde dû ou des obligations non remplies envers la Ville ne pourront être soutenus par aucun des programmes du cadre de soutien financier au fonctionnement des organismes.

Des critères d'exclusions spécifiques à certains programmes de soutien peuvent s'ajouter.

Programme de soutien aux organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance

Mise en contexte

Dans sa Politique de développement social, la Ville de Trois-Rivières s'est engagée à faciliter la prise en charge des personnes et des collectivités, ainsi qu'à soutenir la concertation en lien avec l'amélioration des conditions, de la qualité et du cadre de vie.

Depuis quelques années, les disparités sociales et économiques s'accroissent partout au Québec, incluant Trois-Rivières. Ces dernières provoquent une pression accrue auprès des organismes qui offrent des services communautaires aux personnes vulnérables, ainsi que dans l'espace public, où l'on observe une présence davantage marquée de personnes en situation d'itinérance. Cette augmentation vient modifier les usages habituels de l'espace public, amenant la Ville à revoir ses pratiques pour répondre aux besoins de toutes et de tous.

Pour améliorer le vivre-ensemble dans ses espaces publics, ainsi qu'assurer un filet de sécurité sociale pour les citoyennes et citoyens qui en ont besoin, la Ville et ses partenaires ont entrepris une démarche collective pour améliorer la cohabitation sociale à Trois-Rivières. C'est dans cette optique que la Ville de Trois-Rivières souhaite, en cohérence avec ses champs de compétences (Annexe 1), soutenir financièrement les organismes favorisant une cohabitation sociale harmonieuse. Ce financement vise principalement les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance. Par leurs interventions et leurs services d'accompagnement à la personne, ils jouent un rôle prépondérant dans l'atténuation des conséquences sociales et humaines de la désaffiliation sociale, mais aussi dans la création d'un tissu social renforcé.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme découlent du [plan d'orientations de la direction générale](#) qui souhaite, entre autres, agir sur les effets de la pauvreté et assurer la sécurité des milieux en fonction de l'évolution des besoins sociaux et environnementaux. Dans cette continuité, les objectifs du programme sont de :

- Définir un soutien financier juste et équitable aux organismes admis, en tenant compte de la nature des services offerts aux personnes en situation d'itinérance du territoire, et ce, dans le respect d'une saine gestion des ressources municipales;
- Reconnaître et valoriser l'expertise des partenaires qui œuvrent en matière de cohabitation sociale, ainsi qu'auprès des personnes en situation d'itinérance;
- Réaffirmer l'importance de soutenir les services offerts par les organismes en adéquation avec les politiques et plans d'action de la Ville en vigueur et se positionner en complémentarité avec les autres instances partenaires;
- Encourager la mise en commun de ressources et d'expertises entre les différents organismes du milieu trifluvien, par le biais de participation à des actions concertées;
- Accorder un soutien financier en fonction des disponibilités financières de la Ville.

Critères d'admissibilité spécifiques du programme

La Ville de Trois-Rivières évaluera les demandes qui correspondent aux critères d'admissibilité spécifiques suivants:

- Être admis par la Politique d'admissibilité au soutien des organismes de la Ville de Trois-Rivières en vigueur et faire partie de la catégorie « organisme d'entraide et de vie communautaire » de ladite politique;
- Avoir une mission qui vise à agir auprès des personnes en situation d'itinérance et d'exclusion sociale;
- Avoir une mission qui rejoint les volets de financement de ce programme;
- Favoriser la concertation et le partenariat avec les organismes de son milieu;
- Bénéficier d'un soutien au fonctionnement par un autre palier de gouvernement.

Volets du financement

La Ville de Trois-Rivières souhaite soutenir les organismes qui :

- Assurent un milieu de vie sécuritaire par leur présence, leur sensibilisation et leur intervention sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières. Par exemple, et sans s'y restreindre, les services suivants pourraient être éligibles :
 - Travail de rue;
 - Travail de proximité;
 - Prévention et assistance à la consommation;
- Offrent des solutions d'hébergement et d'accueil aux personnes en situation d'itinérance (bâtiment). Par exemple, et sans s'y restreindre, les services suivants pourraient être éligibles :
 - Logement et hébergement transitoire;
 - Hébergement d'urgence et/ou de type refuge;
 - Centre de jour.

Nature de l'aide financière

L'organisme qui répond à tous les critères et qui fait une demande au Programme de soutien peut se voir allouer un financement d'une valeur allant jusqu'à un maximum de 2 % de la portion de son budget d'opération alloué au volet ciblé (dans la section Volets de financement ci-haut). Les états financiers de l'année précédente serviront de guide pour l'analyse des sommes imparties au financement. La Ville se réserve le droit de demander des précisions à l'organisme pour bien évaluer les services rendus dans le volet souhaité et/ou sur la portion d'action en sol trifluvien, en cas d'organisme régional.

Un organisme peut déposer dans les deux volets du Programme si ses états financiers distinguent les deux volets d'intervention ou s'il est apte à démontrer ces distinctions.

Cheminement de la demande

L'organisme qui répond à tous les critères d'admissibilité du programme peut effectuer une demande via un formulaire disponible sur le Portail d'accès aux organismes. Un comité interne est ensuite constitué pour déterminer l'attribution financière. Le / la responsable du programme prendra contact avec les organismes retenus pour les modalités de financement et de reddition de comptes.

Analyse de la demande

Les demandes admissibles seront analysées selon les critères suivants :

- La date de dépôt d'une demande est au plus tard 30 avril pour l'année suivante;
- Le dépôt doit se faire via le formulaire disponible sur le Portail des organismes;
- L'année de référence des budgets d'opération pour l'évaluation des demandes est l'année précédente.

Reddition de comptes

Les documents obligatoires pour la mise à jour annuelle des informations de l'organisme sur le Portail d'accès aux organismes serviront à la reddition de compte. La Ville se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative pouvant être jugée pertinente.

Annexe 1

Compétences municipales

Dans un souci d'efficacité et de respect des rôles de chacun, Trois-Rivières souhaite s'appuyer sur ses [compétences municipales](#), afin d'agir avec impact sur les enjeux de cohabitation sociale vécus sur le territoire. Pour ce faire, les cibles de financement du programme se basent sur les compétences municipales suivantes, car elles jouent un rôle sur le climat social et le vivre-ensemble, et définissent du même coup les rôles de la municipalité face aux problématiques de cohabitation sociale :

La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs

Agir sur l'animation des espaces, le soutien à l'action communautaire, l'aménagement et l'utilisation des parcs et espaces verts.

La salubrité

Agir sur l'entretien et la propreté des espaces publics.

Les nuisances

Agir sur les nuisances sonores et olfactives, ainsi que sur l'encombrement des lieux publics.

La sécurité

Agir sur la sécurité des milieux par la réglementation, la surveillance des quartiers, les aménagements sécuritaires, la réduction des méfaits et la présence policière.

Trois-Rivières reconnaît également un enjeu important en matière d'hébergement d'urgence et d'habitation de transition et souhaite ainsi considérer cet enjeu dans les cibles de financement.

En s'appuyant sur ces compétences, la Ville désire soutenir les organisations qui l'aident à accomplir sa mission et qui développent des services à cet effet.



Pour plus d'information :
Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire
200, rue de Grandmont, C.P. 368,
Trois-Rivières, Québec G9A 5H3
Téléphone : 311 ou 819 374-2002

v3r.net